



# MAIRIE DE ST-DERRIEN

## BULLETIN MUNICIPAL

### Décembre 2020



#### Numéros utiles

Médecin de garde **15** (SAMU)  
Pharmacie de garde : **3237**  
Pompiers : **18** / portable : **112**  
Gendarmerie : **17**  
Déchetterie et fourrière animale de  
BODILIS : **02 98 68 99 99**



Mais restons prudents, n'oublions pas le Covid-19...



#### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :  
9h00 à 12h00

**Les gestes barrière et de distanciation sociale devront être respectés au sein de la mairie. Le port du masque est obligatoire.**

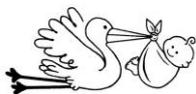
**02.98.68.52.44**

Mail : [saint.derrien@wanadoo.fr](mailto:saint.derrien@wanadoo.fr)

Site Internet: [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)



**Le secrétariat de mairie sera fermé du 14 au 18 décembre 2020 et du 30 au 31 décembre 2020.**



#### NAISSANCE :

**Gabriel ROUDAUT** né le 13 novembre 2020

## Modification collecte 25 décembre et 1er janvier

En raison des fériés du vendredi 25 Décembre et du vendredi 1<sup>er</sup> Janvier, la collecte sur St Derrien aura lieu :

- le **mercredi 23 décembre** pour la collecte des recyclables
- le **lundi 4 janvier** pour la collecte des ordures ménagères.



Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.

## Registre nominatif communal

La mairie a ouvert un **registre nominatif communal** pour venir en aide aux **personnes âgées** dans le besoin et qui seraient **fragilisées et isolées** (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail, personnes adultes handicapées).

Le but est de permettre l'intervention ciblée auprès de ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (Covid-19, événements climatiques, ...)



Pour cela, vous ou un proche pouvez/peut solliciter votre **inscription** en prenant contact avec la mairie au **02.98.68.52.44** ou par mail à **saint.derrien@wanadoo.fr**. Un formulaire devra être complété.

## Cérémonie du 11 novembre

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint cette année. Monsieur le Maire a déposé une gerbe de fleurs en signe d'hommage.



## Bibliothèque Lenn ha Dilenn

La bibliothèque rouvre ses portes le **mercredi 2 décembre 2020**, aux horaires habituels !

**Les bénévoles vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Si vous voulez offrir des livres, pensez aux libraires indépendants : ils ont besoin de nous !**

Prenez soin de vous et bonne lecture



## Insee : recensement de la population 2021

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après concertation, l'INSEE a décidé de **reporter le recensement de la population** prévu en 2021 à **2022**.



# ALSH Plounéventer - St Servais - St Derrien

Voici le programme des vacances scolaires :



## Programme d'activités du 21 au 31 décembre.

	<b>Lundi 21 :</b> Décoration des salles. Création de boules de Noël		<b>Mardi 22 :</b> Sapin en 3D. Centre de table	
	<b>Mercredi 23 :</b> Bougeoirs et photophores de Noël		<b>Jeudi 24 :</b> Décoration de table (fonds de serviette, marque place)	
	<b>Lundi 28 :</b> Carte de vœux pop-up		<b>Mardi 29 :</b> Création de kit photo	
	<b>Mercredi 30 :</b> Fabrique ta lanterne et ton chapeau de fête		<b>Jeudi 31 :</b> Crackers, film et pop-corn	

Le programme peut varier selon les conditions météorologiques et les envies des enfants. FERMETURE EXCEPTIONNELLE le 24 à 17h30 et le 31 à 16h30.

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur <https://alshplounstserstder.jimdofree.com>

## Journée Défense Citoyenne (JDC)

Les journées "JDC" en présentiel sont suspendues et jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, afin de poursuivre l'activité, un dispositif de JDC en ligne est mis en place depuis fin novembre.



**Rappel :** Tout jeune de 16 ans doit se faire recenser en mairie, muni de sa carte d'identité et du livret de famille de ses parents.

## Liste des gîtes, meublés de tourisme

Afin de mettre à jour, sur le site internet de la commune, la liste des personnes proposant des hébergements de tourisme sur la commune, il vous est demandé de le signaler au secrétariat de mairie au 02 98 68 52 44 ou par mail à [saint.derrien@wanadoo.fr](mailto:saint.derrien@wanadoo.fr).

## Office du tourisme

L'Office de Tourisme prépare ses actions de communication pour 2021. Afin de réactualiser les informations concernant les hébergements touristiques, les restaurants et les équipements de loisirs, tous les prestataires du Pays de Landivisiau (non-partenaires en 2020) sont invités à se faire connaître, pour la présentation des offres de partenariat.



Accueil Touristique du Pays de Landivisiau  
53 rue du Calvaire – Guimiliau  
Tél : 02 98 68 33 33  
Mail : [info-paysdelandivisiau@roscoff-tourisme.com](mailto:info-paysdelandivisiau@roscoff-tourisme.com)



Découvrez le Mémorandum Santé Enfant et suivez sereinement la santé de votre enfant. Simple, gratuit et sécurisé, le Mémorandum Santé Enfant est le premier service en ligne de la MSA destiné aux familles. Conçu et développé par les experts santé de la MSA, il rassemble toutes les informations importantes concernant la santé de vos enfants, dans un même service. Il est accessible 7/7, 24/24, depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette.

Accessible en ligne depuis « mon espace privé »

## Influenza Aviaire : risque élevé



### RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

**Si vous êtes dans une commune en risque élevé :**  
► confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

**Dans tous les cas :**  
► exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Pour connaître la zone dont vous dépendez :**  
<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>  
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisés pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

# Sapeurs pompiers : tournée calendriers 2021



Les sapeurs pompiers de Landivisiau débiteront leur traditionnelle tournée de calendriers **à partir du 15 décembre prochain, si la date du déconfinement est confirmée.**

Les règles d'hygiène et le **protocole sanitaire** seront respectés : gestes barrières et distanciations sociales.

**Les sapeurs pompiers ne rentreront pas dans les habitations.**

## Pays de Morlaix : questionnaire santé/environnement

Ce **questionnaire** vise à connaître le regard des habitants du Pays de Morlaix sur le **lien entre la santé et l'environnement.**

Il est disponible **en ligne** via l'adresse suivante :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfAvFH892B\\_nIqqIjuVv8sdGtqGQhWF-JzIVLTe5sPYBHog/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfAvFH892B_nIqqIjuVv8sdGtqGQhWF-JzIVLTe5sPYBHog/viewform?usp=sf_link)



## Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

**Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.**

**Dans ce cas :**

- 1 Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :**
  - 112** : Numéro unique d'urgence européen
  - 18** : Sapeurs Pompiers
  - 15** : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

## Comité d'animation : Téléthon

Les animations habituelles du téléthon à Saint-Derrien ne pourront avoir lieu cette année.

**Toutefois le comité d'organisation du Téléthon de Saint-Derrien va mettre une urne à la mairie.**

Pour les personnes souhaitant faire un don, il sera donc possible de déposer des **chèques libellés à l'ordre AFM-Téléthon.**

Les chèques faisant foi pour recevoir une déduction d'impôt égale à 66% du montant du don ne nécessitant pas de reçu.

Le don en ligne reste aussi possible.



## Ecole Saint-Yves : tartiflette

L'association des parents d'élèves de l'école Saint Yves à Saint Derrien a rebondi face à la crise de la covid-19. La vie continuant à l'école, **les membres de l'Apel** ont imaginé une vente de **Tartiflettes à emporter** pour maintenir l'appui financier permettant aux élèves de réaliser des **activités pédagogiques**. L'association de parents a sollicité le **restaurant local "l'Aventura"** pour la préparation de ce repas de saison. Les enfants ont contacté leur voisinage ou leur famille, souvent par les réseaux sociaux, pour vendre un maximum de parts de Tartiflette. L'opération a rencontré un **vif succès** car ce sont pas moins de **400 parts** qui ont été livrées ce samedi.



## Conseil Municipal du 17 novembre 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

Monsieur le Maire décide de débiter la séance dans l'ordre suivant :

### 1. CCPL : adhésion au groupement de commande pour l'équipement en défibrillateurs automatisés externes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande et d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive.

### 2. Commune de Ploudaniel : charges intercommunales de fonctionnement des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas verser de participation financière à la commune de Ploudaniel.

### 3. BCEL OUEST : mise à disposition d'une salle de réunions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif d'occupation annuelle d'une salle à l'espace La Fontaine à 200 € à compter du 01/01/2021.

### 4. Local infirmières : réhabilitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet d'aménagement du local dédié aux infirmières, situé juste à côté de la salle polyvalente ;
- accepte le devis de J&M – 22 300 LANNION d'un montant de 1 900,00 € H.T., soit 2 280 € T.T.C.
- décide de fixer le montant mensuel du loyer à 300 €.

### 5. Délimitation voirie communale / terrain privé à Kéranan dans le but d'une vente

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de vendre la partie de voirie communale au prix de 1 € / m<sup>2</sup> et décident que la commune prenne à sa charge les frais de notaire.

### 6. Devis : élagueuse/débrousailleuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de AGRISIX – LANDIVISIAU d'un montant de 879,91 € H.T., soit 1 055,59 € T.T.C.

### 7. Agriculteurs de Bretagne : adhésion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que la commune adhère à Agriculteurs de Bretagne.

### 8. Budget commune : décision modificative n° 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire les virements de crédits suivants sur le budget commune de l'exercice 2020 – en section d'investissement

#### CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21578	93	Autre matériel et outillage de voirie – élagueuse/débrousailleuse	1 055,89 €
23	2313	94	Immobilisations corporelles en cours – Réhabilitation local infirmiers	72 480,00 €
21	2152	95	Installations de voirie – Panneaux de signalisation	1 000,00 €

#### CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	86	Installations, matériel et outillage technique – voirie	74 535,89 €

### 9. Budget commune : décision modificative n° 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire les virements de crédits suivants sur le budget commune de l'exercice 2020 – en section de fonctionnement

#### CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	6745	Subventions exceptionnelles – subventions aux personnes de droit privé	6 000,00 €

#### CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Voiries	4 000,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00 €

## 10. Aide aux commerces Covid-19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une aide exceptionnelle de 1 000 € au bar et 1 000 € au restaurant pour le mois de novembre 2020. Cette aide sera renouvelée en fonction du contexte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 21 décembre 2020 à 20h00.

***NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie par mail ou par téléphone.***

***Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)  
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail.***

Rédaction / conception / impression du bulletin municipal : mairie de Saint-Derrien

**[Le prochain bulletin paraîtra début janvier 2021. Merci de faire parvenir vos articles avant le 20/12/2020.](#)**

A 1001.20350

Pourquoi, comment, où et quand voter ?  
toutes les réponses :  
[www.cnract.retraites.fr](http://www.cnract.retraites.fr)

## Retraités de la CNRACL, élisez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité



Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
Jusqu'au 11 janvier 2021	Adresse postale	- via mon espace personnel CNRACL	- Via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 06 57 57 91 00 de 9h à 17h30
	Etat civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- en appelant au 06 57 57 91 00 de 9h à 17h30



Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergier - 33 059 Bordeaux Cedex